

**VILLE**

**D'ÉTABLES – SUR – MER**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

**MUNICIPAL DU VENDREDI 22 FEVRIER 2013**

Nombre  
de conseillers  
en exercice :

21

Date de la  
convocation :

14 février 2013

Date d'affichage  
du procès-verbal :

27 février 2013

Le vendredi vingt-deux février deux mil treize, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle d'honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Gérard LOSQ, Maire, assisté de MM. DUMORTIER, BERTRAND et LARUPT, Adjoints.

Étaient présents : M. LOSQ, Maire, MM. DUMORTIER, BERTRAND et LARUPT, Adjoints, M. LUCO, Mme NAOUR, M. FRAYSSE, Mme DONNET, M. FARAMUS, Mme LACHAISE, MM. GIRAUDON, THORAVAL Hervé, Mmes LE FEVRE, URVOY (à partir de 20h25) et M. FALIGOT, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et représentés : M. THORAVAL Denis (par M. LOSQ) et Mme BRESSON (par M. FRAYSSE), Adjoints, Mme FLEURY (par M. DUMORTIER), MM. SORIN (par M. BERTRAND) et DRONNE (par M. FALIGOT), Conseillers Municipaux.

Était absente : Mme LAGOUTTE, Conseillère Municipale.

- :- :- :- :-

Secrétaire de séance : M. THORAVAL Hervé.

- :- :- :- :-

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du vendredi 25 janvier 2013 à l'approbation de l'Assemblée. Il est adopté à l'unanimité.

**MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de reporter le point n° 5 « Convention avec le Conseil Général pour la réalisation d'aménagements de sécurité et liaisons douces sur la RD 786 » à l'ordre du jour de la prochaine séance. En effet, la rencontre prévue initialement ce jour, avec le vice-président et les services du Conseil Général en charge du dossier, en vue d'obtenir les précisions et modifications demandées est reportée au lundi 25 février prochain.

## **2013-02-01 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES ET D'INTERET PUBLIC POUR L'EXERCICE 2013**

### Exposé

La Commission des Finances, réunie les 11 décembre 2012, 29 janvier et 13 février 2013, a étudié les demandes de subventions qui lui ont été adressées par des associations communales ou départementales.

L'Assemblée est appelée à en délibérer.

A l'interrogation de M. THORAVAL Hervé, Monsieur le Maire répond qu'en effet, le nombre d'élèves scolarisés à l'école Sainte-Anne est plus important ; mais seuls les enfants d'Etables-sur-Mer sont pris en compte pour le calcul de la subvention.

Concernant l'Office de tourisme, M. le Maire précise que la demande initiale de subvention était de 75 000 € afin d'embaucher une seconde personne à temps complet et ainsi pouvoir prétendre au classement en catégorie 2. Or, il s'avère qu'une 3<sup>ème</sup> personne employée à temps complet est nécessaire pour pouvoir obtenir ce classement (confirmation obtenue auprès de la Fédération départementale des OTSI). M. le Maire rappelle la délibération adoptée par le Conseil Municipal en juillet 2012 sollicitant le classement de l'Office en catégorie 3. Cette demande de classement entraîne un surcoût de 4 000 €.

M. le Maire apporte quelques précisions : Une association extérieure à la commune accueillant des enfants d'Etables-sur-Mer est subventionnée lorsqu'une telle association n'existe pas sur la commune (exemple : rugby, karaté,.....). La commission des finances propose concernant l'école de musique de St-Quay-Portrieux de porter à 100 € (au lieu de 70) la participation pour la pratique d'un instrument.

M. LUCO demande ce qu'est exactement l'Asso Chiche.

M. le Maire répond qu'il s'agit d'une nouvelle association tagarine réalisant des animations (exemple, le crieur public sur le marché) et participant activement au « Festivalb Air ».

M. le Maire et M. DUMORTIER précisent qu'il s'agit d'un humour décalé.

Mme NAOUR explique que dans chiche, il faut entendre « t'es pas cap..... ».

M. GIRAUDON avait dit l'année dernière qu'il se répèterait. En effet, s'il est d'accord avec certaines choses, il est en désaccord avec d'autres. Il s'abstiendra sur la présente délibération : il aurait souhaité que nous mettions tout à plat et examinions tous ensemble tout ce qui est apporté par ailleurs aux associations (les locaux mis à disposition, l'électricité, le chauffage,.....) ; cela n'a pas été fait.

M. FARAMUS se déclare ennuyé par le fait que le geste en faveur de l'Asso Chiche cette année risque d'être pérennisé.

M. le Maire déclare que la reconduite systématique de subvention n'est pas automatique. Certaines associations ne demandent pas de subvention tous les ans, d'autres demandent plus qu'on ne leur donne. La commission des finances examine la justification de la subvention demandée.

Mme LEFEVRE considère que l'Asso Chiche fait de l'animation sympathique.

M. FARAMUS déclare qu'il faudra avoir le courage de ne plus verser de subvention si nous ne sommes pas satisfaits.

M. LARUPT insiste sur le fait que la vie associative à Etables-sur-Mer est riche.

M. FARAMUS déclare qu'il était plutôt circonspect à l'égard de la société de chasse. Après avoir rencontré les chasseurs, il a désormais connaissance du travail accompli, ainsi la chasse des animaux nuisibles.

M. FARAMUS déclare avoir entendu parler d'un conflit entre « les bouchons d'amour » et la communauté de communes.

M. DUMORTIER parle plutôt de malentendu avec le SMITOM. Il explique : tout ce qui est matière plastique donne lieu à versement de subvention par Eco Emballages. Il a rencontré cette semaine le président local des « bouchons d'amour » ; apparemment, l'association touche également une subvention au niveau national. Ce qui le gênerait c'est que certaines personnes ou organismes qui collectent les matières plastiques, les papiers,....revendent à des acheteurs et privent ainsi le SMITOM ou autre de son cœur de métier ; il faut éviter de détourner les choses par des circuits parallèles.

### Décision proposée et adoptée

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire ;

Vu les propositions émises par la Commission des Finances ;

Après en avoir délibéré ;

Après vote à l'unanimité moins une abstention (M. GIRAUDON) ;

### D É C I D E :

Article 1<sup>er</sup> : d'attribuer une subvention, pour l'exercice 2013, aux associations et établissements suivants :

#### 1. Activités scolaires et parascolaires

↳ *Activités pédagogiques, culturelles et voyages scolaires des élèves des écoles primaires d'Etables-sur-Mer*

- A.P.E.L. Ecole Sainte Anne ..... 2 400 €  
(120 élèves domiciliés à Etables-sur-Mer x 20 €)

Cette subvention sera versée sur présentation de factures.

- les activités pédagogiques, culturelles et voyages scolaires des élèves de l'école publique Albert Jacquard (121 élèves x 20 € = 2 420 €) seront inscrits au budget primitif 2013 de la Caisse des Ecoles.

↳ *Voyages scolaires des collégiens d'Etables-sur-Mer*

- une somme de 30 € est versée par collégien domicilié à Etables-sur-Mer, sur présentation de liste justificative, dans la limite d'un crédit total de .....1 020 €

#### 2. Associations sportives

- Tennis Club : subvention fonctionnement ..... 1 400 €  
subvention contrat emploi sport ..... 4 600 €  
6 000 €

- Goëlo Football Club..... 3 000 €

- Pétanque Club 450 €

- Amicale Laïque 1 000 €

- Yoga d'Etables-sur-Mer ..... 50 €

#### 3. Associations culturelles et d'animation générale

- Cap à Cité ..... 68 000 €  
(versement de 45 500 € en janvier 2013 et du solde en juillet 2013)

- Office du Tourisme ..... 55 000 €

(versement de 25 500 € en janvier 2013 et du solde en juillet 2013)

- Comité des Fêtes .....	6 000 €
- Loisir Déco Tagarin.....	200 €
- Patchwork et Broderie.....	200 €

**4. Autres associations tagarines**

- Amicale du Personnel Communal .....	2 840 €
- U.N.C. 250 €	
- FNACA .....	250 €
- Société de chasse « La Tagarine ».....	200 €
- Don du sang en Sud Goëlo.....	100 €
- Bouchons d'Amour 22 .....	200 €
- Breizh Manos Amigas.....	200 €
- Asso Chiche.....	200 €

**5. Associations diverses d'intérêt public et autres associations**

- S.N.S.M. de Saint-Quay-Portrieux.....	300 €
- Association sports et loisirs (centre hélio marin de Plérin) .....	60 €
- Karaté club du Trégor (antenne de St-Quay-Portrieux).....	105 €
- Association Furlukin Circus de Plouha.....	40 €
- Rugby Club de Saint-Brieuc.....	45 €
- AVC 22.....	150 €

<b>TOTAL .....</b>	<b>148 260 €</b>
--------------------	------------------

**Article 2 :**

→ de participer au fonctionnement de l'école municipale de musique de Saint-Quay-Portrieux, pour les élèves mineurs domiciliés à Etables-sur-Mer, dans les conditions suivantes :

- 40 € par an et par élève en éveil musical,
- supplément de 100 € par an et par élève pratiquant un instrument.

La participation annuelle de la Commune quelque soit le nombre d'élèves est plafonnée à **2 460 €**. Cette somme sera inscrite à l'article du Budget Primitif 2013.

→ d'autoriser M. le Maire à signer un avenant à la convention conclue avec la Mairie de Saint-Quay-Portrieux le 10 février 2005.

**Article 3 :** d'inscrire les crédits nécessaires, soit **150 720 €**, à l'article 6574 du Budget Primitif 2013.

- :- :- :- :-

M. FRAYSSE tient à faire une remarque concernant l'Office de tourisme. Il trouve en effet déplorable que « les folles tablées d'Etables », pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, ne figurent pas dans le guide touristique annuel de l'Office.

M. le Maire déclare en avoir fait la remarque au président de l'Office.

Mme LACHAISE déclare qu'elle y veillera personnellement l'année prochaine.

**2013-02-02 AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE AVEC LE CABINET AT OUEST**

Exposé

➤ Le Conseil Municipal, dans sa séance du 4 mai 2012, confiait à AT Ouest de Lannion une mission de maîtrise d'œuvre complète pour la réalisation des travaux VRD de la zone d'équipements scolaires, périscolaires et sportifs.

Pour une enveloppe financière prévisionnelle de 250 000 € HT affectée aux travaux par le maître d'ouvrage, la rémunération était fixée à 12 550 € HT, se décomposant comme suit :

- mission de base : 250 000 € HT x 3,98 % = 9 950 € HT,
- mission complémentaire (dossier « Loi sur l'eau ») : 2 600 € HT.

➤ Le 20 septembre 2012, le Conseil Municipal autorisait le lancement de la consultation auprès des entreprises en vue de la réalisation des travaux VRD (voirie provisoire, réseaux eau potable, eaux usées, eaux pluviales, télécom, fourreaux divers, voirie définitive, allée du Stade comprise) suivant le projet établi par AT Ouest pour un montant estimatif de 400 000 € HT.

➤ Le 28 novembre 2012, le Conseil Municipal adoptait les offres des entreprises EIFFAGE (lot n° 1 – VRD) et APEI (lot n° 2 – poste de refoulement des eaux usées) pour un montant prévisionnel total de 373 527 € HT.

➤ Le cabinet AT Ouest nous demande aujourd'hui de revoir le montant de sa rémunération et nous adresse le projet d'avenant suivant :

- travaux estimés : 376 000 € HT,
- forfait de rémunération : 376 000 x 3,98 % = 14 964,80 € HT,
- montant de l'avenant : 14 964,80 – 9 950 = 5 014,80 € HT.

L'Assemblée est appelée à en délibérer.

Décision proposée

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de M. DUMORTIER ;

Après en avoir délibéré ;

Après vote à l'unanimité ;

DECIDE :

Article 1er : d'accepter l'avenant n° 1 d'un montant de 5 014, 80 € HT, soit 5 997,70 € TTC, au marché de maîtrise d'œuvre passé avec le cabinet AT Ouest le 12 mai 2012.

Cet avenant porte le nouveau montant du marché (mission de base) à 14 964,80 € HT, soit 17 897,90 € TTC.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

- :- :- :- :- :- :-

## **2013-02-03 EMBAUCHE DE PERSONNEL SAISONNIER**

### Exposé

1) Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient, pour le printemps et le début d'été, de renforcer le personnel des services techniques en embauchant un agent saisonnier.

2) En outre, en application de la convention d'objectifs conclue avec l'association « Cap à Cité », la Commune s'engage à fournir (à charge de l'association) les repas du midi pendant les jours d'ouverture du CLSH et à assurer le ménage des locaux mis à disposition de l'association.

Pendant l'année scolaire, une des 2 personnes chargées de la surveillance de cour le midi à l'école publique, assure le ménage des locaux mis à disposition du CLSH, les mercredis et petites vacances scolaires. Durant cette même période, les repas sont préparés et pris au foyer logement.

Pendant les vacances d'été, les repas sont préparés et livrés par le SIRESCOL, et pris par les enfants et les animateurs dans la cantine de l'école publique ; il convient en conséquence de recruter une personne afin d'assurer le service des repas à la cantine de l'école et l'entretien de la totalité des locaux mis à disposition du CLSH.

- :- :- :-

Les crédits nécessaires à l'embauche de ces 2 agents, durant une période maximale de 4 mois pour les services techniques et de 2 mois pour le CLSH seront inscrits au Budget Primitif 2013. Les agents seront rémunérés sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint territorial de 2<sup>ème</sup> classe.

L'Assemblée est appelée à en délibérer.

### Décision proposée et adoptée

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Après vote à l'unanimité ;

### DECIDE :

Article unique : d'autoriser M. le Maire à embaucher deux agents saisonniers, dans les conditions exposées ci-dessus.

- :- :- :- :- :- :-

## **2013-02-04 NUMERISATION DU CINEMA « LE KORRIGAN » : LANCEMENT DE LA CONSULTATION ET DEMANDE DE SUBVENTIONS**

### Exposé

Les films cinématographiques en 35 mm vont progressivement disparaître au bénéfice du numérique. A court terme et faute d'équipement avec la nouvelle technologie numérique, la salle municipale de cinéma « Le Korrigan » est appelée à ne plus pouvoir diffuser de films et donc à disparaître.

La numérisation des films (remplacement des copies argentiques par des fichiers numériques) impose le remplacement des équipements de projection électromécanique par des équipements de projection numérique, une modification de la salle de projection et une remise à niveau de la chaîne sonore.

Pour passer au numérique, le coût estimatif d'équipement de la salle est de l'ordre de 80 000 € HT. Les travaux sont subventionnés par le Conseil Régional et le Centre National de la Cinématographie, à hauteur de 80 à 90 % du montant HT.

L'Assemblée est appelée à en délibérer.

M. BERTRAND rappelle la remarque faite en séance plénière : il faudrait que l'on puisse lire les films sur clé USB car il existe de nombreux films téléchargeables libres de droit.

M. le Maire pense que cela sera possible d'autant qu'une ligne Internet sera installée.

M. GIRAUDON souhaite obtenir une précision : les travaux sont ou peuvent être subventionnés ?

Il lui est répondu que toutes les salles de cinéma, à ce jour numérisées, ont pu bénéficier de subventions.

### Décision proposée et adoptée

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Après vote à l'unanimité ;

### DECIDE :

Article 1er : d'approuver la numérisation de la salle de cinéma « Le Korrigan ».

Article 2 : de lancer la consultation auprès des entreprises en vue de la réalisation des travaux de numérisation.

Article 3 : de solliciter l'obtention d'une aide, la plus élevée possible, auprès du Conseil Régional.

Article 4 : de solliciter auprès du Centre National de la Cinématographie l'obtention d'une subvention et le versement de la somme mobilisable au titre du SFEIC (Soutien Financier de l'Etat à l'Industrie Cinématographique).

## INFORMATIONS

➤ Monsieur Patrice CHAUVEL, vice-président de l'association Providence Armor, nous adresse ses sincères remerciements pour les travaux de plantation réalisés par le service espaces verts devant la **maison natale de Sainte Mère Théodore**.

➤ **Prochaines réunions :**

- Mardi 26 février à 20H : commission finances
- Mercredi 27 février à 18H : commission personnel
- Vendredi 1<sup>er</sup> mars à 19H : séance plénière
- Mardi 5 mars à 20H : commission finances
- Mercredi 6 mars à 15H30 : inauguration immeuble Côtes d'Armor  
Habitat Place Jean Heurtel
- Vendredi 8 mars à 19H : séance plénière (à confirmer)
- Vendredi 15 mars à 20H : conseil municipal
- Mercredi 20 mars à 19H : séance plénière
- Vendredi 29 mars à 20H : conseil municipal

- :- :- :- :- :- :- :-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H55.

Le Secrétaire de Séance :  
Hervé THORAVAL